



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture des stations de ski / aides aux saisonniers

Question orale n° 1183

Texte de la question

M. Joël Aviragnet interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la fermeture des stations de ski pendant les vacances de Noël. En effet, alors qu'une concertation avec les professionnels de la montagne était en cours depuis le 23 novembre 2020, le Président de la République a annoncé le 24 novembre 2020 la fermeture des stations de ski à Noël. Il rappelle qu'en temps normal, le chiffre d'affaires total des 250 stations de ski françaises est de 10 milliards d'euros annuels. 2 milliards ont déjà été perdu selon France Tourisme entre mars 2020 et novembre 2020. Les vacances de Noël comptent pour un quart des recettes totales liées au tourisme de la montagne. En outre, il souligne que pour un euro dépensé en forfait, six euros supplémentaires sont dépensés en station, dans la location du matériel, les cours, les transports, les commerces, les bars, le logement. Or, en fermant les stations de ski c'est l'ensemble d'un écosystème économique qui est mis en danger. Pour la région Occitanie, ce sont 6 000 emplois saisonniers qui sont menacés. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser quelles seront les mesures mises en œuvre par le Gouvernement pour venir en aide aux professionnels de la montagne et pour compenser le manque à gagner des saisonniers.

Texte de la réponse

FERMETURE DES REMONTÉES MÉCANIQUES DANS LES STATIONS DE SPORTS D'HIVER

Mme la présidente. La parole est à M. Joël Aviragnet, pour exposer sa question, n° 1183, relative à la fermeture des remontées mécaniques dans les stations de sports d'hiver.

M. Joël Aviragnet. En tant que député élu dans les Pyrénées, je me permets d'appeler l'attention du Gouvernement sur la question de l'ouverture des stations de montagne pour les vacances de Noël.

Les remontées mécaniques sont essentielles pour favoriser la pratique des sports d'hiver et le tourisme en montagne. La décision de les fermer, prise par le Président de la République alors que le Gouvernement venait d'entamer une concertation avec les acteurs de la montagne, suscite donc l'interrogation, et pas seulement à propos du manque de communication entre le Gouvernement et le chef de l'État.

Cette décision prise à la va-vite heurte nombre de nos concitoyens pour plusieurs raisons.

Des raisons économiques, d'abord. L'économie de nos vallées est totalement dépendante de l'ouverture des stations de montagne et du fonctionnement des remontées mécaniques. Si ces dernières sont fermées, les stations de sports d'hiver de la région Occitanie perdront quelque 200 millions d'euros entre décembre et janvier.

Des raisons géographiques, ensuite. Les Pyrénées forment une frontière naturelle avec l'Espagne et l'Andorre, pays qui vont ouvrir leurs stations de ski. Où pensez-vous que les skieurs français vont se rendre si nous fermons nos stations ? Luchon n'est qu'à 46 kilomètres de Baqueira, la station espagnole voisine ! Et ce n'est

pas la réponse répressive que vous préparez qui y changera quelque chose : on ne peut pas traiter les Français comme des enfants.

Des raisons de pratique sportive, enfin : les professionnels de la montagne ne comprennent pas pourquoi les remontées mécaniques devraient être fermées alors que l'épidémie incite plutôt à encourager les sports de plein air et que le danger de contagion est, en l'espèce, faible.

Pour finir, les compensations financières que vous annoncez ne sont pas adaptées à tous les territoires. Vous vous appuyez en effet sur le chiffre d'affaires des deux années passées, qui connurent, dans les Pyrénées, un faible enneigement. Par conséquent, les indemnités que vous comptez accorder aux professionnels de la montagne sont très inférieures à ce qu'ils auraient été en droit d'attendre en cas d'enneigement normal. Or cette année semble se caractériser par un bon enneigement. Les Pyrénées ne sont pas les Alpes et les Alpes ne sont pas les Pyrénées : en apportant une réponse uniforme à des situations territoriales différentes, vous renforcez les inégalités et vous ne donnez satisfaction à aucun territoire.

Je vous invite donc à reconsidérer la décision de fermer les remontées mécaniques et à permettre l'ouverture pleine et totale des stations de montagne, en prévoyant bien évidemment un protocole sanitaire strict et protecteur, qui serait tout à fait applicable dans les petites stations telles que celles qui existent dans les Pyrénées.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie. Il n'y a pas ceux qui voudraient le bien de la montagne et ceux qui souhaiteraient lui créer des difficultés : nous sommes tous des passionnés de la montagne et nous avons tous à cœur qu'elle participe pleinement au succès de la destination France. Il faut cependant tenir compte du contexte sanitaire actuel. Je suppose que vous avez pris connaissance des données présentées hier par le professeur Salomon. Elles montrent bien que nous devons continuer à mener le combat contre l'épidémie si nous souhaitons le remporter.

C'est pourquoi, dans une logique préventive, pour éviter d'avoir à ouvrir puis refermer les stations en cours de saison, le chef de l'État a effectivement indiqué que nous n'ouvririons pas, à Noël, les remontées mécaniques, qui constituent évidemment un facteur d'attractivité des stations. De la même façon qu'une rue attire moins de monde quand ses commerces sont fermés, une remontée mécanique entraîne, par définition, au vu de l'attractivité du ski alpin, beaucoup de brassage. C'est ce que nous voulons éviter.

Encore une fois, ce n'est pas de gaieté de cœur que de telles décisions sont prises. Nous souhaitons préserver le cœur de la saison, qui a lieu notamment autour des vacances de février et jusqu'en mars, ce qui impose d'en décaler l'ouverture. C'est pourquoi nous accompagnerons les acteurs de la montagne, qui sont des personnes sérieuses et responsables. Le Premier ministre les recevra d'ailleurs à nouveau, pour la troisième fois en moins d'un mois – c'est dire l'attention qu'il leur porte – et annoncera vendredi prochain les mesures d'accompagnement qui leur seront destinées.

Vous avez évoqué les Pyrénées et les Alpes, mais la France compte d'autres massifs, comme le Massif central, les Vosges ou le Jura. Je me suis rendu sur le terrain, ce qui m'a permis d'entendre les attentes exprimées, par exemple dans le Puy-de-Dôme. Nous accompagnerons ainsi non seulement les exploitants des remontées mécaniques, mais aussi, sur une base territoriale, certains commerces qui ne sont pour l'heure pas éligibles aux dispositifs d'indemnisation. Il est clair, en effet, que le chiffre d'affaires d'un boulanger installé dans une station est indexé sur l'affluence dans ladite station. C'est pourquoi nous devons faire bouger les curseurs et déployer des dispositifs *ad hoc*. Nous créerons également un fonds de garantie contre les pertes fiscales pour les collectivités et permettrons aux saisonniers recrutés de bénéficier du chômage partiel.

Bref : nous ne ménagerons pas nos efforts pour aider la montagne française à passer ce cap difficile. Je puis

vous assurer qu'il ne s'agit pas là d'une posture : des réunions se tiennent plusieurs fois par jour avec les professionnels, l'ANEM – Association nationale des élus de la montagne –, DSF – Domaines skiabiles de France –, ou encore l'ANMSM – Association nationale des maires des stations de montagne –, pour trouver la meilleure façon de répondre aux questions qui se posent, dans une logique de proximité avec le terrain.

Mme la présidente. La parole est à M. Joël Aviragnet.

M. Joël Aviragnet. Je ne conteste pas les données épidémiologiques relatives à la covid-19. Je souligne simplement qu'il serait tout à fait possible, dans certaines petites stations des Pyrénées, d'appliquer les protocoles sanitaires. Je prends régulièrement l'avion pour venir à Paris. Je peux donc témoigner du fait que, dans les aéroports ou dans les avions, les passagers restent bien plus longtemps côte à côte que dans les stations et dans les remontées mécaniques, où les usagers pourraient très bien porter des masques et se protéger. Je vous demande de tenir compte de cette réalité.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. Regardez ce qui s'est passé à la station de Verbier ce week-end !

Données clés

Auteur : [M. Joël Aviragnet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1183

Rubrique : Montagne

Ministère interrogé : Économie, finances et relance

Ministère attributaire : Économie, finances et relance

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#)

Réponse publiée le : 9 décembre 2020, page 10946

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er décembre 2020](#)